

SOCIÉTÉ DES NATIONS

C.H./S.C. Malaria/P.V.1(1)

Genève, le 15 juin 1923.

PROCÈS-VERBAL

de la première séance du sous-comité du Paludisme,  
institué par le Comité d'Hygiène de la  
Société des Nations

6 juin 1923

Conformément à une résolution adoptée par le Comité d'Hygiène, à sa 6ème session, le Président a nommé un sous-Comité du paludisme comprenant les membres suivants:

Dr. Lutrario, Président,  
Sir George Buchanan,  
Professeur Léon Bernard.

La première séance de ce sous-comité a eu lieu le 6 juin au bureau de Paris de la Société des Nations.

Présents:

Dr. Lutrario,  
Sir George Buchanan,  
Mr. Sydenstricker, } Secrétariat.  
Mr. Duffield.

M. Sydenstricker rappelle que le Comité d'Hygiène a renvoyé à l'examen du sous-Comité, deux questions contenues dans les documents suivants:

- 1) Une note adressée par Sir George Buchanan au Président sur "le choix de méthodes efficaces et économiques de lutte contre le paludisme, selon la situation des pays intéressés et les considérations épidémiologiques particulières dont il convient de tenir compte". A cette note était joint un memorandum adressé à Sir George Buchanan en sa qualité de vice-Président du Comité d'Hygiène, par le Colonel James du Ministère d'Hygiène britannique.
- 2) Une note du Secrétaire général de la Société des Nations, transmettant une lettre de M. Blinishti, Directeur du Secrétariat permanent de l'Albanie auprès de la Société des Nations, pour demander que le Comité d'Hygiène veuille bien examiner la possibilité de procéder à une étude du paludisme en Albanie et pour suggérer que le Comité d'Hygiène établisse un plan de lutte contre le paludisme dans ce pays.

En ce qui concerne la première question, le Dr. Lutrario propose d'élaborer un questionnaire qui serait envoyé aux différents services sanitaires. Il fait quelques suggestions en vue de l'établissement de ce questionnaire.

Sir George Buchanan propose de choisir un certain nombre de spécialistes du paludisme, à qui l'on demandera de donner des avis au Sous-Comité et à la Section d'Hygiène pour l'enquête proposée et de fournir des directives aux pays qui désireraient avoir l'opinion de spécialistes sur la lutte contre le paludisme. Il propose de choisir le Colonel James, du Ministère d'Hygiène britannique en qualité de spécialiste; le Dr. Lutrario en désignera un autre pour l'Italie et le Professeur Bernard un troisième pour la France.

Après discussion, le Sous-Comité s'est mis d'accord sur les mesures préliminaires suivantes :

- 1) Les trois spécialistes du paludisme seront désignés le plus tôt possible, conformément à la suggestion de Sir George Buchanan.
- 2) Il sera établi un questionnaire permettant de procéder à une première enquête sur la situation au point de vue du paludisme et sur différents aspects de la lutte contre le paludisme en Europe, conformément à la procédure suivante :
  - a) M. Sydenstricker confèrera au sujet de cet avant-projet de questionnaire avec le Dr. Lutrario,
  - b) M. Sydenstricker rédigera un avant-projet de lettre d'envoi qui donnera des explications sur la mission du Sous-Comité et des spécialistes, et sur le but de l'enquête.
  - c) L'avant-projet de questionnaire, de lettre d'envoi et le projet provisoire d'enquête, sera discuté par les trois spécialistes auxquels viendront s'adjoindre des représentants de la Section d'Hygiène, à une réunion qui sera convoquée le plus tôt possible.
  - d) Le projet révisé, etc. et les différentes suggestions seront soumis en premier lieu par correspondance à l'examen des membres du Sous-Comité.

Il est convenu en outre, que le Comité de spécialistes et la Section d'Hygiène examineront ensuite diverses questions de détail, à savoir: les publications récentes relatives à l'incidence et à la prophylaxie du paludisme, etc.. l'examen des statistiques existantes de mortalité et de morbidité, les moyens de recueillir des données plus complètes sur l'incidence de la malaria, données qui permettraient

11  
d'établir une carte de l'Europe au point de vue de la répartition de cette affection. ( proposition du Dr.Chodzo)

Sur le second point, la sous-commission a estimé qu'il convenait en premier lieu d'obtenir des renseignements aussi précis et aussi complets que possible sur la situation de l'Albanie au point de vue du paludisme; elle a décidé de proposer au Directeur médical que le Dr.Haigh procède à un examen préliminaire de la situation en Albanie afin de renseigner la Section d'Hygiène et la sous-commission. L'objet de cette visite préliminaire du Dr.Haigh pourrait être de recueillir les renseignements nécessaires sur l'incidence du paludisme dans les différentes régions de l'Albanie ainsi que sur la possibilité de prendre, au point de vue pratique, des mesures de prophylaxie. La Commission a estimé que, sans ces informations et recommandations, elle ne se trouverait pas en mesure de fournir un avis au Gouvernement albanais ou de prendre d'autres dispositions ainsi que le lui a demandé le Gouvernement albanais .